

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2021

Salle polyvalente 19 h 00

Date de la convocation : 29 mars 2021

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, GERARD Francine, RABY Sylvie, SOUILLER Nicole.

Conseiller absent : POJOLAT Romain (pouvoir à Emmanuel GONTHIER), TERRANOVA Philippe (pouvoir à Claude JACOB)

Secrétaire de séance : TARAGNAT Nathalie

Ordre du jour :

Délibérations

- Vente du camion
- Compte administratif 2020
- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Budget primitif 2021
- Taux des taxes locales directes
- Subventions communales aux associations

Informations et questions diverses

Le quorum étant atteint le maire ouvre la séance.

Délibérations

Vente du camion

Monsieur le Maire informe que suite à l'acquisition d'un nouveau camion-benne, l'ancien camion de marque Renault n'a plus d'utilité dans le parc du matériel de la commune. M. Rémy COIGNOUX, demeurant Rue du Louvetier 63340 ANTOINGT souhaite l'acquérir au prix de 1000 €. Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver la vente de ce véhicule au prix de 1 000 € net à M. Rémy COIGNOUX.

Après en avoir délibéré, les Conseillers municipaux, à l'unanimité :

- approuve la vente de l'ancien camion de marque RENAULT au prix de 1 000 € net à M. Rémy COIGNOUX, demeurant Rue du Louvetier 63340 ANTOINGT
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Approbation des comptes administratifs 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Emmanuel GONTHIER, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Emmanuel GONTHIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		225 322,38	0,00	99 082,66	0,00	324 405,04
Opérations de l'exercice	108 219,37	77 017,64	265 902,05	282 272,41	374 121,42	359 290,05
TOTAUX	108 219,37	302 340,02	265 902,05	381 355,07	374 121,42	683 695,09
Résultat de clôture	0,00	-31 201,73	0,00	16 370,36	0,00	-14 831,37
Restes à réaliser	73 500,00	5 732,00	0,00	0,00	73 500,00	5 732,00
TOTAUX CUMULES	73 500,00	-25 469,73	0,00	16 370,36	73 500,00	-9 099,37
RESULTATS DEFINITIFS		194 120,65		115 453,02		309 573,67

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de M. Emmanuel GONTHIER, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

Approbation du compte de gestion 2020 dressés par Mr Bruno FLATRES trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts dans toutes leurs parties ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	225 322,38 €		-31 201,73 €	73 500,00 € 5 732,00 €	-67 768,00 €	126 352,65 €
FONCT	110 082,66 €	11 000,00 €	16 370,36 €			115 453,02 €

Résultats 2020 avec transfert assainissement. Inv et Fonct (voir page du Cpte de Gestion Etat II – 2)

(Résultats de l'exercice 2020 Commune – Transfert intégration Assain)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	115 453,02 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	17 000,00 € ⁿ
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	98 453,02 €
Total affecté au c/ 1068 :	17 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Approbation du budget primitif 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu le projet de budget primitif 2021, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	381 118,00€	381 118,00€
Section d'investissement	264 010,00 €	264 010,00 €
TOTAL	645 128,00 €	645 128,00 €

Vote des taux des contributions directes

La Loi de finances 2021 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de la TFPB (taxe foncière des propriétés bâties) et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Compte tenu de l'équilibre du budget primitif pour 2021 en section de fonctionnement et de l'excédent prévisionnel en section d'investissement, le maire propose de ne pas modifier les taux des contributions directes locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, prenant en compte la suppression de la taxe d'habitation et la compensation attendue, adopte les taux suivants :

- 34.23 % (**13.75 % taux communal** + 20.48 % taux départemental) pour la taxe sur le foncier bâti (TFPB)
- 67.00 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Subventions communales 2021

Le maire propose au Conseil municipal de renouveler pour 2021 les subventions accordées aux associations en 2020 même si leurs activités ont été réduites par la pandémie, à savoir :

- Amicale des Sapeurs-pompiers Antoingt – Solignat : 400 €
- Antoingt Animation : 250 €
- Association « Les Sabots d'Antoingt » : 250 €
- Association des parents d'élèves d'Antoingt : 250 €
- Antoingt gymnastique : 250 €
- Ames Zones : 250 €
- Association départementale des pupilles de l'école publique : 50 €
- Union départementale des Sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme : 50 €
- Croix Rouge Française : 50 €
- Téléthon : 50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent cette proposition.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Les tableaux budgétaires détaillés sont consultables en mairie

Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage

Le Maire, Emmanuel GONTHIER

